

# Pourquoi protéger vos innovations techniques par un dépôt de brevet ?

Vous avez une activité innovante et vous vous demandez s'il faut protéger votre invention par un brevet ?  
En tant que startup, vous avez tout intérêt à avoir une stratégie de propriété industrielle.  
Voici plusieurs raisons pour lesquelles il est intéressant de déposer une demande de brevet

Les innovations les plus variées peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. L'invention pour laquelle vous envisagez de demander un brevet doit être non seulement une solution technique à un problème technique, mais doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle.



## Créer l'exclusivité

Un brevet vous donne un monopole d'exploitation pour 20 ans. Le brevet permet ainsi de protéger vos investissements en R&D et de proposer à vos clients un produit unique. Le brevet vous permet donc de vous développer en étant le premier à accéder à ce marché et garder les concurrents à distance sous peine de risquer une action en contrefaçon.

## Générer des revenus

Le brevet est un outil de valorisation et peut être cédé ou concédé en licence à une autre entreprise, notamment pour un territoire où vous ne pouvez pas exploiter vous-même. Le brevet est donc un bon moyen de générer des revenus pour continuer à innover.

## Faire-valoir auprès des investisseurs

Avoir déposé une demande de brevet apporte une valeur économique à votre startup. Ainsi, c'est une garantie de croissance pour un investisseur puisque le monopole octroyé par le brevet écarte les concurrents. Les investisseurs misent sur des startups innovantes ayant une stratégie de propriété industrielle afin de sécuriser leurs investissements !

**Attention:** Les brevets étant des titres de propriété industrielle nationaux, c'est à dire procurant une protection de l'invention strictement au niveau national, si vous souhaitez développer vos activités à l'étranger tout en étant protégé par un brevet vous devrez demander une extension de votre première demande de brevet nationale soit au niveau mondial, soit au niveau européen, soit pour chaque pays dans lesquels vous entendez exercer vos activités.